ASSOCIATIONS

(Loi du 1er juillet 1901.)

(Les déclarations d'association sont reçues par les services préfectoraux qui assurent leur transmission à la Direction des Journaux officiels.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

06 - Alpes-Maritimes

25 juillet 1973. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. L'Association régionale des retraités civils et militaires de Nice change son titre, qui devient : **Association régionale des retraités civils et militaires de Nice et du Sud-Est,** et modifie son objet : améliorer la situation des fonctionnaires et employés civils et militaires. Siège social : hôtel du Louvre, 20, boulevard Victor-Hugo, Nice.

30 juillet 1973. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. L'association Le Caribou change son titre, qui devient : **Centre rural d'animation sportive et culturelle de Saint-Sauveur-sur-Tinée (C.R.A.S.C.),** et modifie son objet : créer et développer des activités sportives et culturelles tendant au développement de l'entière personnalité des différents éléments du milieu rural. Siège social : route nationale 205, 06420 Saint-Sauveur-sur-Tinée.

31 juillet 1973. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Fédération régionale des jeunes chambres économiques de la Provence - Côte d'Azur.** Objet : développement des jeunes chambres économiques tant sur le plan du recrutement intérieur que celui du développement des jeunes chambre économiques dans la région ; liaison entre les jeunes chambres économiques et entre les jeunes chambres économiques et la jeune chambre économique française ; représentation des jeunes chambres économiques de la région Provence - Côte d'Azur auprès des instances régionales. Siège social : 7, avenue Edouard-VII, 06500 Menton.

8 août 1973. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Gymnastique volontaire Mix - Max.** Objet : développer la pratique de l'éducation physique et de la gymnastique volontaire selon les principes de la Fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire (F.F.E.P.G.V.), à laquelle nous adhérons, en conformité avec ses statuts et directives. Siège social : Les Algues (bloc B), 45, boulevard de Stalingrad, 06300 Nice.

07 - Ardèche

6 août 1973. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Société de majorettes dites Les Mésanges.** Objet : maniement du bâton et danse chorégraphique. Siège social : Quintenas.

8 août 1973. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Association des propriétaires du quartier de Goulin.** Objet : réaliser la viabilité du quartier de Goulin, à Cornas. Siège social : mairie de Cornas.

13 août 1973. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Foyer de ski de fond et de randonnée saint-agrévois.** Objet : pratique du ski de fond et de randonnée. Siège social : Saint-Agrève.

13 août 1973. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. **Privas - Accueil.** Objet : favoriser l'accueil et faciliter l'intégration dans la communauté privadoise de toutes les personnes appelées à y vivre. Siège social : hôtel de ville, Privas.

09 - Ariège

30 juillet 1973. Déclaration à la préfecture de l'Ariège. **Association communale de chasse agréée de Baulou.** Objet : organiser l'exercice de la chasse et favoriser le repeuplement en gibier par la répression du braconnage et la destruction des animaux nuisibles. Siège social : mairie de Baulou.

31 juillet 1973. Déclaration à la préfecture de l'Ariège. **Association communale de chasse agréée de Mercus-Garrabet.** Objet : favoriser sur son territoire, dans le respect des propriétés et des récoltes, la répression du braconnage, l'éducation cynégétique de ses membres et assurer une meilleure organisation technique de la chasse pour permettre aux chasseurs un meilleur exercice de ce sport. Siège social : maison des jeunes, mairie de Mercus-Garrabet, 09400 Tarascon-sur-Ariège.

4 août 1973. Déclaration à la préfecture de l'Ariège. **Association communale de chasse agréée d'Alzen.** Objet : faciliter la pratique de la chasse et favoriser le repeuplement en gibier par la répression du braconnage et la destruction des nuisibles. Siège social : mairie d'Alzen.

13 août 1973. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Girons. **Association communale de chasse agréée de Taurignan-Castet.** Objet : faciliter la chasse, favoriser le repeuplement et la répression du braconnage. Siège social : mairie de Taurignan-Castet.

13 - Bouches-du-Rhône

7 août 1973. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. L'**Union des commerçants de la rue Paradis, centre Bourse - Estrangin,** transfère son siège social du 4, rue des Picpus, Marseille, au 42, rue Paradis, 13001 Marseille.

8 août 1973. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Association pour la sauvegarde du site et de l'environnement Nord-Est de Marseille - Chaîne de l'Etoile (A.S.S.E.N.E.M.C.E.).** Objet : protection des sites naturels des quartiers Nord-Est de Marseille et Chaîne de l'Etoile ; sauvegarde et amélioration de l'environnement. Siège social : auberge des Grottes Loubières, Château Gombert, 13013 Marseille.

8 août 1973. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Association pour la défense des intérêts du quartier du Corton.** Objet : défendre tous les intérêts matériels et moraux de tous ses membres. Siège social : villa La Brunette, avenue du Revestel, 13260 Cassis.

9 août 1973. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. L'association **Lei Belugo** transfère son siège social de l'école des Martégaus, 13013 Marseille, chez Mme Grandemange, avenue Henri-Rambert, Plan-de-Cuques.

10 août 1973. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Association Centre Baussenque.** Objet : venir en aide à toute personne ou groupe de personnes du quartier du Panier nécessitant un soutien d'ordre matériel, moral, éducatif ou social. Siège social : 34, rue Baussenque, 13002 Marseille.

10 août 1973. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Association des centres de reprographie et imprimeries intégrés du Grand Delta.** Objet : créer des liens entre les responsables des centres de reprographie et imprimeries intégrés de la région facilitant en particulier les échanges dans le domaine technique relatif à la profession. Siège social : chez le président, M. Lucien Costamagua, 37, avenue de Saint-Jean, 13002 Marseille.

10 août 1973. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. L'association **Le Comté des Quatre Vents** transfère son siège social du 31, boulevard Robert-Schuman, 13002 Marseille, à la résidence Les Roures, 8, boulevard des Chênes, 13009 Marseille.

16 - Charente

10 août 1973. Déclaration à la préfecture de la Charente. La **Société amicale de chasse et de pêche de Torsac** transfère son siège social du château de Torsac à la mairie de Torsac.

19 - Corrèze

30 juillet 1973. Déclaration à la préfecture de la Corrèze. **Association pour la formation professionnelle dans le bâtiment et les travaux publics de la Corrèze.** Objet : créer et construire, en liaison avec la chambre de métiers de la Corrèze, un centre de formation pour apprentis (C.F.A.) ; assurer ultérieurement la gestion dudit C.F.A. en général et de la section Bâtiment en particulier. Siège social : chambre de commerce, 17, quai A.-de-Chammard, 19000 Tulle.

7 août 1973. Déclaration à la préfecture de la Corrèze. **La Boule grauliéroise.** Objet : pratique du jeu de boules. Siège social : mairie de Lagraulière.

22 - Côtes-du-Nord

30 juillet 1973. Déclaration à la sous-préfecture de Lannion. **Union nationale des combattants d'Afrique du Nord, section de Perros-Guirec.** Objet : maintien de la solidarité entre tous les participants aux opérations de sécurité et de maintien de l'ordre en A.F.N. ; défense de leurs intérêts tant moraux que matériels ; mise en œuvre de tous les moyens propres à porter témoignage, en particulier sur la réalité algérienne qu'ils ont vécue. Siège social : 44, rue des Frères-Le Montréer, 22700 Perros-Guirec.